



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juin 2026
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés

Vingt-sixième session

Genève, 14-18 septembre 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session*. **

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, à partir du mardi 14 septembre 2026 à 14 h 30
(heure d'été d'Europe centrale)

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Points à retenir de la session de juin 2026 du WP.29.
3. Véhicules et intelligence artificielle.
4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés :
 - a) Groupe de travail informel des systèmes de conduite automatisés ;
 - b) Ateliers du GRVA consacrés aux systèmes de conduite automatisés ;
 - c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée ;
 - d) Règlement ONU n° 157 ;

* Les représentantes et représentants sont priés de s'inscrire en ligne sur la plateforme <https://indico.un.org/>, accessible depuis le site Web de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/412104>).

** Avant la session, les représentantes et représentants peuvent trouver des informations supplémentaires ou télécharger les documents à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (voir le lien ci-dessus). Les versions traduites des documents officiels sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse [documents.un.org](https://undocs.org/«cote») ou <https://undocs.org/«cote»>.



- e) Coordination des travaux sur l'automatisation menés par différents groupes de travail :
 - i) Applicabilité des RTM ONU et des Règlements ONU aux systèmes de conduite automatisés ;
 - ii) Catégorisation des véhicules automatisés ;
 - iii) Échange de vues sur les scénarios ;
 - f) Autres questions.
5. Véhicules connectés :
- a) Cybersécurité, mises à jour logicielles et transmissions sans fil ;
 - b) Protection des données et respect de la vie privée dès la conception ;
 - c) Échanges de données et communication des véhicules ;
 - d) Autres questions.
6. Systèmes actifs d'aide à la conduite :
- a) Systèmes d'aide au contrôle du véhicule ;
 - b) Équipement de direction ;
 - c) Contrôle de l'accélération en cas d'erreur de pédale ;
 - d) Systèmes d'urgence de maintien dans la voie ;
 - e) Autres questions.
7. Systèmes actifs de freinage d'urgence et systèmes de surveillance de l'angle mort.
8. Règlements ONU n^{os} 13, 13-H, 139 et 140 et RTM ONU n^o 8 :
- a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité ;
 - b) Remorques électriques ;
 - c) Précisions.
9. Freinage des motocycles :
- a) RTM ONU n^o 3 ;
 - b) Règlement ONU n^o 78.
10. Règlement ONU n^o 90 (Pièces de rechange pour systèmes de freinage).
11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes.
12. Révision 3 de l'Accord de 1958.
13. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence.
14. Questions diverses :
- a) Stratégie du Comité des transports intérieurs en matière d'atténuation des changements climatiques ;
 - b) Organisation des réunions ;
 - c) Programme de travail ;
 - d) Autres questions.

II. Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/23

2. Points à retenir de la session de juin 2026 du WP.29

Le secrétariat invitera le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) à prendre connaissance des points à retenir de la session de juin 2026 du WP.29 s'agissant des activités du GRVA et d'autres questions pertinentes.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/1192)

3. Véhicules et intelligence artificielle

Le GRVA a décidé de reprendre la réflexion et l'échange de vues concernant l'intelligence artificielle.

Il sera invité à prendre connaissance des débats menés à ce sujet aux sessions du groupe de travail informel de l'intelligence artificielle, qui relève du WP.29.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/1182
ECE/TRANS/WP.29/1186, par. 21 et annexe VI)

4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés

a) Groupe de travail informel des systèmes de conduite automatisés

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats de la ou des dernières réunions du groupe de travail informel des systèmes de conduite automatisés (groupe ADS), à envisager de prolonger le mandat et à réfléchir aux futures tâches dudit groupe.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/2024/33
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/62
Document informel GRVA-22-33)

Le GRVA sera invité à prendre connaissance d'informations relatives à la création et aux premières activités (le cas échéant) de l'équipe spéciale chargée de l'application de la réglementation sur les systèmes de conduite automatisés.

b) Ateliers du GRVA consacrés aux systèmes de conduite automatisés

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats des ateliers récemment organisés sous son égide au sujet des systèmes de conduite automatisés conformément à l'annexe III du document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/18 et aux orientations fournies dans le Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/2024/33
ECE/TRANS/WP.29/GRVA/18, annexe III)

Le GRVA a décidé d'examiner une première version du document d'orientation et d'interprétation élaboré au titre de la tâche 3 devant être accomplie dans le cadre des ateliers du GRVA consacrés aux systèmes de conduite automatisés.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/24

c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats de la ou des dernières réunions du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée.

d) Règlement ONU n° 157

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'un document soumis par les experts de l'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dans lequel il était proposé de préciser les dispositions relatives à la validité et à la démonstration de la conformité applicables aux systèmes de gestion de la sécurité.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/25 (GRVA-25-43)

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition soumise par l'expert de l'Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA) visant à modifier les dispositions relatives aux systèmes automatisés de maintien de voie (ALKS) pouvant être actifs sur le territoire d'une Partie contractante autre que celle qui a délivré l'homologation.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/26 (GRVA-25-18)

e) Coordination des travaux sur l'automatisation menés par différents groupes de travail

Le GRVA sera invité à réfléchir à la coordination des travaux sur les systèmes de conduite automatisés entre les différents groupes de travail.

i) Applicabilité des RTM ONU et des Règlements ONU aux systèmes de conduite automatisés

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des progrès réalisés par l'équipe spéciale de l'applicabilité des Règlements et RTM ONU aux systèmes de conduite automatisés (équipe FADS).

ii) Catégorisation des véhicules automatisés

Le GRVA sera invité à réfléchir à des questions liées à la catégorisation des véhicules automatisés.

iii) Échange de vues sur les scénarios

Le GRVA sera invité à prendre connaissance d'informations relatives à la création et aux premières activités (le cas échéant) de l'équipe spéciale chargée de l'échange d'informations pertinentes pour les scénarios (équipe ESRI).

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen de la proposition de mandat et de Règlement intérieur de l'équipe ESRI.

Document(s) : (Document informel GRVA-25-11/Rev.1)

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats de l'atelier consacré aux scénarios.

f) Autres questions

Le GRVA sera invité à examiner d'autres propositions (s'il y a lieu).

5. Véhicules connectés

a) Cybersécurité, mises à jour logicielles et transmissions sans fil

Le GRVA sera informé des résultats de la ou des dernières réunions du groupe de travail informel de la cybersécurité et des questions liées aux transmissions sans fil (groupe CS/OTA).

Il a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendements aux Règlements ONU relevant de sa compétence destinée à l'ajout de dispositions relatives à l'identification des logiciels et aux mises à jour logicielles.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/27 (fondé sur le document informel GRVA-25-30)

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement au Règlement ONU n° 155 visant à préciser le champ d'application.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/28 (fondé sur le document informel GRVA-25-31)

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement aux documents d'interprétation du Règlement ONU n° 155.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/29 (fondé sur le document informel GRVA-25-32)

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats de l'atelier ou des ateliers techniques sur l'application des dispositions relatives à la cybersécurité et aux mises à jour logicielles.

Il a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendements aux Règlements ONU n°s 155 et 156, soumise par les experts de l'Allemagne, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas (Royaume des) et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, destinée à préciser qu'un système de gestion de la cybersécurité et un système de gestion des mises à jour logicielles devaient être mis en place par l'autorité d'homologation délivrant l'homologation de type.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/30 (fondé sur le document informel GRVA-25-07)

Le GRVA sera invité à examiner des propositions d'amendements aux Règlements ONU n°s 155 et 156 (s'il y a lieu).

b) Protection des données et respect de la vie privée dès la conception

Le GRVA sera invité à reprendre sa réflexion sur la protection des données et le respect de la vie privée dès la conception ainsi que sur l'authentification/l'autorisation à bord permettant d'accéder aux données des véhicules.

Il sera invité à prendre connaissance de l'issue des débats menés à ce sujet à la session de juin 2026 du WP.29.

c) Échanges de données et communication des véhicules

Le GRVA sera invité à reprendre sa réflexion sur les défis liés à la couverture, aux temps de latence et aux interférences des réseaux de télécommunication, et plus généralement sur la communication des véhicules.

Il sera invité à prendre connaissance des résultats des dernières réunions du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et de son équipe spéciale de la communication des véhicules.

d) Autres questions

Le GRVA sera invité à examiner d'autres propositions (s'il y a lieu).

6. Systèmes actifs d'aide à la conduite

a) Systèmes d'aide au contrôle du véhicule

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement au Règlement ONU n° 171 (Systèmes d'aide au contrôle du véhicule) visant à préciser les

dispositions relatives à la validité et à la vérification de la conformité des systèmes de gestion de la sécurité.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/31 (GRVA-25-46, partie III)

b) Équipement de direction

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition, soumise par l'expert de la France, destinée à modifier les dispositions relatives aux essais visant la fonction d'atténuation des risques.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/32 et
ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/33,
fondés sur les documents informels GRVA-24-11 et GRVA-24-38

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement concernant la fonction de direction à commande automatique de catégorie A utilisée en tout-terrain.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/34 (GRVA-25-09)

c) Contrôle de l'accélération en cas d'erreur de pédale

Le GRVA sera invité à prendre connaissance des résultats de la ou des dernières réunions du groupe de travail informel du contrôle de l'accélération en cas d'erreur de pédale (groupe ACPE), y compris des débats menés dans le contexte de l'Accord de 1998, autorisés par l'AC.3.

d) Systèmes d'urgence de maintien dans la voie

Sous réserve d'un dernier examen prévu à la session faisant l'objet du présent ordre du jour, le GRVA a adopté la proposition de série 01 d'amendements au Règlement ONU n° 178 (voir le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/20, tel que modifié par le document informel GRVA-25-55/Rev.1).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/20, tel que modifié par le
document informel GRVA-25-55/Rev.2

Le GRVA sera invité à examiner des propositions d'amendements au Règlement ONU n° 178 (ELKS) (s'il y a lieu).

e) Autres questions

Le GRVA sera invité à examiner d'autres propositions (s'il y a lieu).

7. Systèmes actifs de freinage d'urgence et systèmes de surveillance de l'angle mort

Le GRVA sera informé des résultats de la ou des dernières réunions du groupe de travail informel des systèmes actifs de freinage d'urgence (s'il y a lieu).

Il a étudié la possibilité de mettre à jour le Règlement ONU n° 151 (Systèmes de surveillance de l'angle mort), qui relève actuellement de la compétence du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG), afin d'améliorer la sécurité en ajoutant des dispositions relatives au freinage et applicables lorsqu'un usager de la route est détecté dans l'angle mort. Il a décidé de reprendre l'examen du document informel GRVA-25-08.

Document(s) : Document informel GRVA-25-08

Le GRVA sera invité à examiner une proposition d'amendements au Règlement ONU n° 152 (AEBS pour les véhicules des catégories M₁ et N₁).

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/38

Le GRVA sera invité à examiner des propositions d'amendements aux Règlements ONU n°s 130, 131 et 152 (s'il y a lieu).

8. Règlements ONU n^{os} 13, 13-H, 139 et 140 et RTM ONU no 8

a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité

Le GRVA sera invité à examiner des propositions relatives au contrôle de la stabilité du véhicule (s'il y a lieu).

b) Remorques électriques

Le GRVA sera invité à examiner une proposition révisée d'amendement au Règlement ONU n° 13 visant à énoncer des dispositions relatives à l'homologation des remorques électriques (s'il y a lieu).

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2025/15)

c) Précisions

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement au Règlement ONU n° 13 visant à préciser le paragraphe 2.8 de l'annexe 8.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/35 (GRVA-25-11)

Le GRVA a décidé de reprendre l'examen d'une proposition d'amendement au Règlement ONU n° 13-H destinée à clarifier les attentes relatives à l'évaluation des systèmes ABS (antiblocage des roues) en cas de défaut ou de défaillance.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/36 (GRVA-25-24)

Le GRVA sera invité à examiner des propositions d'amendements aux Règlements ONU n^{os} 13, 13-H, 139 et 140 (s'il y a lieu).

9. Freinage des motocycles

a) RTM ONU n° 3

Le GRVA sera invité à examiner des propositions relatives au Règlement technique mondial (RTM) ONU n° 3 (Systèmes de freinage des motocycles) (s'il y a lieu).

b) Règlement ONU n° 78

Le GRVA sera invité à examiner une proposition d'amendements au Règlement ONU n° 78 (s'il y a lieu).

10. Règlement ONU n° 90 (Pièces de rechange pour systèmes de freinage)

Le GRVA sera invité à examiner une proposition d'amendements au Règlement ONU n° 90 destinée à rectifier le paragraphe 1.1.1 de l'annexe 3.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2026/37

Le GRVA sera invité à examiner des propositions d'amendements au Règlement ONU n° 90 (s'il y a lieu).

11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes

Le GRVA sera invité à prendre connaissance d'informations sur les activités relatives à l'automatisation des véhicules et à la connectivité menées à l'échelle nationale ou régionale (s'il y a lieu).

12. Révision 3 de l'Accord de 1958

Le GRVA sera invité à prendre connaissance de l'état d'avancement des activités du groupe de travail informel de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (groupe IWVTA) et de ses sous-groupes (s'il y a lieu).

Il a décidé de reprendre l'examen des dispositions applicables à l'issue de la date de fin de production.

Document(s) : (Document informel GRVA-25-48)

13. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence

Comme le prévoit l'article 37 du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.2), le GRVA élira les personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence des sessions prévues en 2027.

14. Autres questions

a) Stratégie du Comité des transports intérieurs en matière d'atténuation des changements climatiques

Le GRVA sera invité à assurer le suivi de l'application de la Stratégie en matière d'atténuation des changements climatiques, adoptée par le Comité des transports intérieurs (CTI) en février 2024, et à entreprendre les activités de communication d'informations nécessaires aux travaux du WP.29 et du CTI.

Il a décidé de reprendre sa réflexion sur la durabilité des véhicules connectés et automatisés.

Document(s) : (Document informel WP.29-192-10)

b) Organisation des réunions

Le GRVA sera invité à prendre connaissance de l'avis du WP.29 concernant la session de mai 2027, qu'il est envisagé d'organiser en Chine.

c) Programme de travail

Le GRVA sera invité à mettre à jour son programme de travail afin de fournir des orientations à l'équipe dirigeante du GRVA en prévision des sessions du Comité de gestion pour la coordination des travaux (AC.2).

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/2026/1)

d) Autres questions

Le GRVA sera invité à examiner d'autres propositions (s'il y a lieu).
